morges
VILLE DE MORGES

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL**

**N°1/2.08**
**PREAVIS N° 32/10.07**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 128'000.00 POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS DANS LE PREAU DU COLLEGE DU PETIT-DEZALEY, SUBSIDE NON DEDUIT**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission, composée de MM. Marc BALLY (remplaçant Mme Béatrice GENOUD), Laurent BEAUVERD, Jean-Philippe KUFFER, Bastien MONNEY, Claude RANDIN, Jean-Jacques REGAMEY (remplaçant M. Eddy STREIT ) et Mme Claudine DIND, rapportrice soussignée, s'est réunie à 4 reprises :

- Le 16 octobre 2007 au Petit-Dézaley, en présence de Mme Nuria GORRITE, Municipale Jeunesse, sécurité sociale et espaces publics, de MM. Michel GRIVEL, Municipal Patrimoine, et Philippe REGAMEY, chef de service, pour la présentation du préavis, suivie des premières réflexions de la commission.
- Le 23 octobre 2007 à Lausanne sur le terrain multisports situé aux abords de l'avenue de Provence, en présence de Mme Gorrite, de MM. Grivel et Regamey. M. Albert MODOUX, responsable des places de jeux à la Ville de Lausanne, assistait à cette 2e séance pour nous présenter les expériences faites à Lausanne. M. Beauverd était excusé.
- Le 1er novembre, la commission s'est à nouveau réunie pour une séance de discussion portant notamment sur le choix du type de couverture : sol en monocouche ou en gazon synthétique, ainsi que sur l'aspect financier.
- Le 11 décembre, la commission a eu une séance de lecture. M. Rémy DELALANDE remplaçait M. Regamey à cette séance.

La commission remercie tous les intervenants de leurs explications complètes et détaillées ainsi que de leurs réponses aux nombreuses questions posées par la commission tout au long de ses travaux.

## 1 PREAMBULE

Les représentants de la Municipalité ont rappelé l'importance du sport pour la santé, et pour la lutte contre l'oisiveté qui risque de pousser certains jeunes à commettre des déprédations ou des incivilités. Un terrain tel que proposé, utilisable toute l'année par des groupes dont l'âge variera suivant les moments de la journée, fournira un lieu de rencontre utile à tout un quartier.

La travailleuse sociale de proximité qui vient d'être engagée à Morges suite à l'acceptation par notre conseil du préavis N° 9/3.07, pourra y organiser certaines activités sportives. M. Modoux, lors de la visite de la commission à Lausanne sur un terrain de même superficie que celui prévu à Morges, nous a confirmé que les divers terrains multisports de Lausanne sont très utilisés, des tournois y sont organisés par les travailleurs sociaux de proximité. De telles installations permettent d'être pro-actifs dans des zones à risque. Pour M. Modoux, il est évident que ces terrains répondent à un besoin réel. Les jeunes peuvent s'y défouler et cela génère une saine fatigue !

Ce sont des lieux de rencontre où ceux qui vont bien peuvent soutenir et influencer ceux qui vont moins bien ou tout au moins les intéresser au sport et à la vie sociale.

Des communes toujours plus nombreuses, petites ou grandes (Monnaz, Chéserex, Lausanne par exemple) ont installé des terrains multisports.

La Municipalité dans son préavis donne encore d'autres raisons pour la réalisation de ce terrain :

Programme de législature, priorité à la mise en conformité des jeux dans l'espace public, agenda 21, Constitution vaudoise notamment.

## 2 POURQUOI AVOIR CHOISI LE PETIT-DEZALEY ?

- Il n'y a aucune place de jeu ou zone sportive dans le quartier.
- Les immeubles ont déjà recouvert toute la place disponible dans ce quartier.
- Des demandes ont été faites à plusieurs reprises et depuis longtemps par des élèves du Collège du Petit-Dézaley d'installer places pour jeux et activités sportives dans cette cour de récréation utilisée par des élèves de 6 à 16 ans.
- Ce projet a obtenu le soutien et l'aval des 2 directions responsables du Petit-Dézaley : Haute-Pierre et Prélude.
- Les terrains de Marcelin sont trop éloignés pour être utilisés par les jeunes du quartier qui préfèrent actuellement se retrouver dans la cour du Petit-Dézaley, sans activité précise, ce qui risque de dégénérer.
- Des jeunes et des enfants jouent au ballon dans cette cour, au risque de voir leur ballon partir dans la Morges, sur la route ou même d'atterrir violemment contre un véhicule ou une personne.

Un autre terrain semblable est prévu en 2008 dans le quartier de La Gracieuse.

## 3 ASPECT TECHNIQUE

Le préavis donne déjà divers renseignements et la commission a pu recevoir encore d'autres précisions :

La dimension du terrain multisports sera d'environ 11,50 m x 21,10 m, ce qui est suffisant pour football, basket, volley-ball, handball, tchoukball, ainsi que pour des compétitions amicales dans tous ces sports.

Le choix du métal plein sur 2 mètres de hauteur, posé sur silentblocs, permet de gagner au moins 8 à 10 décibels par rapport au bois, ce qui est déjà énorme.

La longévité du métal, garanti 10 ans, est bien plus grande que celle du bois et son entretien quasi nul.

Le maillage serré du treillis empêchera toute velléité de grimpe.

Les paniers de basket, probablement métalliques, plus chers mais plus résistants et anti-vandalisme, ont déjà fait leurs preuves à Marseille !

Des filets, placés sur 3 côtés jusqu'à 5 mètres de hauteur totale, éviteront les sorties de ballons.

Le traçage, qui sera minimum, peut être refait si nécessaire.

La norme européenne 2008 en matière de sécurité sera respectée.

Et pour éviter des utilisations déplacées, le terrain ne sera pas éclairé.

## 4 DEMARCHE ANTICIPEE

Pour permettre aux habitants du quartier de s'exprimer, et contrairement à ce qui est habituel, la Municipalité a exceptionnellement pris la décision de mettre ce projet à l'enquête avant le dépôt du préavis. Une trentaine d'oppositions sont parvenues à la commune, portant surtout sur la crainte des habitants de devoir subir bruit et nuisances, spécialement en dehors des horaires scolaires.

La commission, pour ne pas favoriser uniquement les opposants, a préféré s'abstenir d'assister à la séance d'information organisée le 29 octobre pour les opposants. Cette séance, réunissant 24 personnes, a permis à la Municipalité de mieux présenter son projet et surtout de proposer, comme à Lausanne, l'élaboration d'un règlement d'utilisation du terrain multisports, en partenariat avec les personnes intéressées. Actuellement, seul le règlement de Police est applicable dans la cour d'école.

L'élaboration d'un règlement d'utilisation, par principe plus contraignant, devrait aller dans le sens des opposants.

## 5 DISCUSSION ET QUESTIONS DE LA COMMISSION

L'ensemble de notre commission soutient totalement l'élaboration d'un tel règlement qui, ajouté à la participation de la travailleuse sociale de proximité et au contrôle plus régulier de la police (octroi de 3 agents supplémentaires par l'acceptation du préavis N° 9/3.07), devrait permettre une utilisation correcte de ce terrain.

La commission est convaincue de l'importance d'un tel projet. Pour diminuer le coût mais aussi pour aller dans le sens des opposants (bruit), il a été demandé à la Municipalité d'obtenir plusieurs offres, d'évaluer le prix de gazon synthétique, et de préciser si, en cas de transformation du projet, une nouvelle mise à l'enquête risquait d'être nécessaire.

En réponse, et après étude, la Municipalité indique que le gazon coûterait CHF 9'400.00 de moins qu'un revêtement monocouche, par contre, son entretien est légèrement plus compliqué et sa durée de vie un peu moins longue. Aucune nouvelle mise à l'enquête ne sera nécessaire car une emprise suffisamment grande a été prévue lors de la première mise à l'enquête et l'aspect global ne va pas changer.

La Municipalité a également rappelé que lors de l'élaboration d'un préavis, elle ne demande qu'une seule offre pour avoir une idée du coût. Pour diminuer au maximum le montant des adjudications, le service concerné demandera des offres comparatives après acceptation du préavis par notre Conseil, ainsi que cela se fait habituellement.

D'une manière générale, il faut rappeler que les compétences d'un conseil communal sont "d'approuver un projet relativement précis,... Quant à la municipalité, elle est chargée d'exécuter la décision, et il doit nécessairement lui rester un pouvoir d'appréciation; la résolution du conseil ne saurait donc lui dicter toutes les modalités de l'opération. ... "

*(Selon Etienne Grisel, Professeur à l'université de Lausanne,"Les relations entre la Municipalité et le conseil général ou communal en droit vaudois", 1987 ).*

Les 2 directeurs concernés sont prêts à se rallier au choix du gazon synthétique si cela peut faire aboutir le projet et aller dans le sens des opposants. C'est pour ces mêmes raisons que la commission propose d'amender le préavis.

## 6 ASPECT FINANCIER

Le montant de CHF 80'000.00 inscrit au plan des investissements 2007 ne comprenait pas les options revêtement monocouche ou gazon synthétique, ni le choix du métal plutôt que du bois. De plus, au vu de l'irrégularité du sol de la cour du Petit-Dézaley, une mise à profil est indispensable avant l'installation du terrain, ce qui coûtera CHF 27'000.00.

Un subside pourrait être alloué par la Commission du fonds des sports uniquement sur le montant de CHF 65'000.00 (structure).

Aucun subside ne peut être attendu de Pro Juventute pour ce préavis, cette association ayant signalé à la commune que les écoles de Morges ne géraient plus la vente des timbres depuis quelques années.

Le choix "gazon artificiel" reviendrait finalement à environ CHF 118'600.00,subside non compris, au lieu de CHF 128'000.00 préavisé pour le monocouche.

La commission vous propose donc la variante suivante :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mise à profil pour l'installation du jeu | CHF | 27'000.00 | |
| Socles et fondations | CHF | 6'500.00 | |
| Terrain multisports | CHF | 65'000.00 | |
| Revêtement **en gazon synthétique** | **CHF** | **16'000.00** | (au lieu de CHF 25'000.00 |
| Divers et imprévus | CHF | 5'000.00 | |
| **TOTAL TTC** | **CHF** | **119'000.00** | |

## 7 CONCLUSION

**Vœu**

Les commissaires souhaitent que la commune soit particulièrement attentive au respect du règlement en assurant une surveillance discrète mais régulière.

La création d'un terrain multisports dédié aux jeunes du quartier a convaincu la commission. Cet endroit devrait ainsi devenir un lieu de rencontre entre les jeunes du quartier et la travailleuse sociale de proximité, élément important à l'heure actuelle.

Lors de sa visite à Lausanne, la commission a pu constater l'avantage du gazon synthétique au niveau des nuisances sonores, raison pour laquelle les conclusions ont été modifiées:

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 119'000.00, pour l'aménagement d'un terrain multisports dans le préau du Collège du Petit-Dézaley, subside non déduit;

2. de dire que le montant de CHF 119'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 23'800.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

au nom de la commission
La présidente-rapportrice

Claudine Dind

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 février 2008.**